

Selon que vous serez puissant ou misérable !

Notre pays est le champion du monde de la spoliation légale. On dépasse les 1000 milliards de prélèvements obligatoires, prélevés sur nos comptes, cela va de soi. C'est toujours la même histoire, toujours les mêmes qui nous demandent de nous serrer la ceinture, d'être solidaires dans ces moments difficiles, de faire des efforts. Alors que manger, se vêtir ou avoir un toit au dessus de la tête est de plus en plus compliqué pour beaucoup d'entre nous, dans les coulisses du pouvoir, c'est « tournée générale ! », on invite les amis sur le compte de l'Etat, on fait refaire son appartement, on a une multitude de véhicules avec chauffeur, on utilise même un hélico pour ses déplacements. L'écologie est en marche mais à tout petits pas. Autant dire que le cas De Rugy, c'est l'arbre vert pâle qui cache la forêt!

Pendant que nos élites se gavent, Emmanuel Macron nous dit que les prestations sociales coûtent un pognon de dingue. Le gouvernement brade l'industrie française et fait la chasse aux chômeurs, soi-disant fraudeurs, plutôt que de sauver nos derniers fleurons industriels. Il faut vraiment être en dehors de la réalité, ne jamais avoir été au chômage pour croire que les gens restent volontairement sans emploi. La dernière trouvaille du gouvernement, c'est de baisser les pensions de retraite, alors que ces dernières n'étaient déjà pas très élevées. En revanche, on ne touche pas aux privilèges de nos politiques !

À Coliposte, on pratique aussi le deux poids, deux mesures. D'un côté, on propose aux agents des accords d'accompagnement social et financier méprisants (PFMA Pantin et ACP IDF), on éparpille les gens dans toute l'Ile-de-France (CEI Chilly, PFC Gennevilliers, ACP Lisses, ACP Montgeron), on donne des primes transport pour remplir des dés à coudre de carburant et on veut imposer des coupures méridiennes en PFC (négociations future PFC IDF SUD). De l'autre, la Branche Courrier/Colis accorde des primes à tous les directeurs, sans conditions d'octroi, genre 13ème mois, mais uniquement pour les pauvres directeurs d'établissement.



Il y a La Poste d'en haut, petits fours, champagne et augmentation, et La Poste d'en bas, salaire minimum et galère maximum, bureaux climatisés pour les uns, travail sous des températures caniculaires pour les autres. Les collègues qui partent en livraison sous 43°C sont même rationnés dans certaines ACP. Cela n'empêche pas la responsable « prévention, santé et sécurité au travail » de nous dire que tout va bien, que tout est prévu, sauf qu'entre la théorie et la pratique, il y a un monde d'écart, et que pour le savoir il faut sortir de son bureau et se rendre sur place.

La palme de l'avidité revient à Chronopost, filiale de La Poste, qui fait bosser des travailleurs sans papiers, organise la précarité, crée des sous-catégories de travailleurs. Après les intérimaires, les sous-traitants, les sous-traitants de sous-traitants, voilà maintenant les travailleurs sans papiers, avec des conditions de travail innommables. Non seulement, il n'y a plus de limites à faire des profits, y compris sur le dos des plus démunis, mais quand ces derniers se révoltent et réclament leur régularisations, la direction de Chronopost reste muette, regarde ailleurs et se bouche les oreilles. Belle mentalité dans le groupe La Poste !

 m
 d
 .
 r
 .
 F
 .
 O

Le grand mépris !

La DOT Colis nous avait habitué à des accords indignes, mais la proposition d'accord faite aux organisations syndicales le 23 avril dans le cadre de l'accompagnement social et financier des agences Colis dépasse tous les records de médiocrité !!! Certes, les accords de la branche Colis ont toujours été mauvais, mais au moins chaque nouvel accord était un peu mieux que le précédent. C'est pourtant tout sourire, que la direction a proposé un accord régressif. Du jamais vu !!! Pire que l'accord de 2013 que nous n'avions déjà pas signé !!! Rien sur les conditions de travail, rien sur les embauches, rien sur les promotions, rien sur la sous-traitance et des indemnités au ras des pâquerettes ! Ci-dessous les propositions de Coliposte, alors que le coût de la vie a considérablement augmenté en 6 ans !!!

Accord 2013	: Indemnité socle 400 € : Indemnité mobilité livraison 2000 €
Accord 2019	: Indemnité socle 250 € : Indemnité mobilité livraison 1500 €

Nous avons informé la direction que nous ne signerons pas cet accord méprisant. Du coup, Coliposte n'a pas jugé utile de nous inviter à la plénière de signature qui a eu lieu le lundi 20 mai. Au final, le seul syndicat à signer cet accord infâme est la CFDT ! La seule organisation syndicale à exercer son droit d'opposition, c'est SUD !

SUD a demandé à ce que toutes les modalités prévues en cas de mobilité soient inscrites dans l'accord (dispositions particulières pour les agents en inaptitudes et RQTH, mesures d'aménagement pour les seniors, changement de résidence, mesures concernant les conjoints), en outre, nous avons demandé que figure également l'indemnité changement de processus pour les agents transférés sur des sites équipés de trieurs automatiques, que le stage découverte soit inclus dans les orientations, l'indemnité géographique dès le premier kilomètre, le chiffrage au kilomètre et non par tranches. Rien de tout ça n'apparaît dans la proposition d'accord !



les conditions de travail ou les promotions sont inscrites noir sur blanc, les indemnités font le double, voire le triple de celles qu'on nous propose. On se demande si Coliposte fait toujours partie de La Poste ?

Dans un contexte social où la population a clairement exprimé sa colère contre les injustices fiscales, la baisse continue du pouvoir d'achat, notamment due à des dépenses liées au transport, SUD a demandé, en dehors des négociations d'accord, à ce que tous les postiers perçoivent une indemnité transport quelque soit le mode de transport, y compris les automobilistes.

CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE, MOBILISONS-NOUS !!!

Prime "fonction directeur"

Nous sommes nombreux à avoir des fins de mois difficiles. Nos primes sont soumises à de plus en plus de contraintes, toujours plus de présence, toujours plus d'objectifs. Bref ! Des primes rabotées d'année en année.

Par ailleurs, Coliposte nous propose des accords sans garantie pour nos conditions de travail, des délocalisations qui chamboulent nos vies, et des miettes en guise d'indemnités (voir l'article d'à côté), tout ça dans un contexte social tendu et dans une période où notre pouvoir d'achat est au plus bas.



Depuis le 1er janvier 2019, tous les directeurs de la BSCC bénéficient d'une prime annuelle de 2.500 €, sans conditions, juste parce qu'ils sont directeurs. Les agents aimeraient être logés à la même enseigne et bénéficier de la même prime sans conditions.

La DOT Colis nous offre, là encore, une belle leçon d'équité, à l'image de nos élites financières et politiques, qui demandent aux autres toujours plus d'efforts, mais qui se comportent comme des « nababs », certains gaspillant allègrement les fonds d'entreprise, d'autres menant grand train sur les deniers de l'état grâce à nos impôts.

Alors, quand votre directeur vous dira qu'il est désolé mais qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses, n'oubliez pas de lui rappeler la prime de « fonction directeur ».

Vous avez dit “Alerte canicule” ?

Une vague de chaleur s’est abattue sur le pays fin juillet. La région Ile-de-France a été placée en vigilance rouge, avec des records de températures allant jusqu’à 43°C. Dans les autres départements, les consignes ont été claires : retour de tournée au plus tard à 11h00, vêtements légers, bouteilles d’eau à disposition des agents... C’est la moindre des choses en cas de vigilance rouge canicule ! Dans un premier temps, nous avons questionné Mme Salhi (Responsable Prévention, Santé et Sécurité au travail) pour savoir pourquoi les retours anticipés de tournée ne s’appliquaient pas en IDF. Cette



personne nous répond que la direction est très attentive et très vigilante aux conditions climatiques, qu’un large dispositif de communication a été mis en place (départs et retours anticipés, limitation des emports, bouteilles d’eau fraîche, vaporisateurs, climatiseurs). Elle trouve bon d’ajouter qu’elle a elle-même encouragé (oui « encouragé ») les directeurs d’établissement à prendre toutes les mesures qui s’imposaient. En gros, Mme Salhi nous fait une belle réponse théorique.

La théorie c’est bien, mais la pratique c’est mieux. Lors de nos visites en agences, nous constatons, comme qui dirait un gros décalage. Si la Responsable Prévention, Santé et Sécurité au travail était sortie de son bureau, elle aurait su que dans certaines ACP, les agents ont été rationnés en eau (50 cl d’eau tiède par personne), que les bombonnes d’eau sont dans un état pitoyable, que personne n’avait vu passer de sacs isotherme

ou de vaporisateurs, que les emports ne sont pas limités (la blague), qu’il n’y a pas de climatiseurs ni de rafraîchisseurs dans les salles de pause et les remorques, que les encadrants de La Poste refusent d’approvisionner en eau des travailleurs parce qu’ils sont sous-traitants. A part ça, tout va très bien !

SUD a remonté ces informations à Mme Salhi. Cela ne l’a pas fait sortir de son bureau climatisé pour autant. Elle s’est contentée de nous faire une réponse dont elle a le secret, en nous expliquant que cette fois ci, tout allait être mis en œuvre suite à de nouveaux « encouragements ». Cela avant de refaire la liste de tout ce qui devait être fait en période de canicule. Génial ! Ça c’est de la prévention !

Peut mieux faire !

Après des années de réclamation de SUD, et après des mouvements sociaux d’ampleur, le groupe La Poste a fait un petit pas dans le bon sens, même si les indemnités restent ridicules en comparaison de notre budget carburant annuel. En effet, l’indemnité transport instaurée au 1er juillet 2019 (avec effet rétroactif au 1er avril), n’est vraiment pas à la hauteur : Entre 8,00€ et 12,50€ d’indemnité mensuelle. Cette indemnité concerne tous les agents dont le lieu de résidence ou de travail se situe en Ile-de-France ou au sein d’un périmètre de transports urbains. Le montant attribué est fonction de la distance entre le lieu de travail et le lieu de domicile. Le calcul est basé sur le trajet le plus court par la route et le trajet le plus souvent effectué en semaine, voir le barème ci-dessous :

- De 20 km à 25 km (aller ou retour) : 100 € annuel
- De 25 km à 30 km (aller ou retour) : 125 € annuel
- Supérieur à 30 km (aller ou retour) : 150 € annuel

Cela faisait longtemps que SUD militait pour une indemnité qui englobe tous les modes de transport, y compris les automobilistes. Jusqu’à aujourd’hui, seuls les utilisateurs du pass Navigo étaient en partie remboursés. Pour SUD, c’est la moindre des choses, que de dédommager des hommes et des femmes baladés, ballottés, délocalisés, à force de réorganisations et de déménagements, à cause des choix stratégiques de La Poste, décidés par des grands pontes dans leur tour d’ivoire, bien loin de nos préoccupations et de nos fin de mois difficiles.

Nous sommes encore très loin du montant de la prime accordée aux directeurs d’établissement. **L’appréciation de SUD : Peut mieux faire.**



Pas de pitié pour les sans-papiers

Lors d'une interview pour le journal « Les Echos », Philippe Wahl, PDG du groupe La Poste, disait assumer « la diversité des formes d'emplois ». Chose étrange, il parle des fonctionnaires, des CDI, des intérimaires, mais oublie de parler des sous-traitants. Lorsque l'on sait que la livraison en Ile-de-France est assurée à 80% par la sous-traitance, c'est curieux ? Peut-être que M. Wahl ne souhaite pas mettre en avant un véritable système de dumping social interne, le nerf de la guerre étant le CUP (Coût Unitaire Paquet). Ce dernier doit être le plus bas possible et par conséquent, la main d'œuvre doit être la moins coûteuse possible. Du coup, la sous-traitance est une vraie aubaine pour La Poste et ses filiales. Le fonctionnement de Chronopost est révélateur de ce système. L'utilisation massive de sous-traitants qui eux mêmes sous-traitent à leur tour, amène à des pratiques hors-la-loi : prêt illicite de main d'œuvre, délit de marchandage, absence de contrat de travail, paiement à la louche, utilisation de travailleurs sans papiers. Bien sur, Chronopost veille à ce qu'il y ait un turn-over rapide, afin que les travailleurs sans papiers restent le moins longtemps possible. Cela évite de les régulariser et les maintient dans une précarité qui les oblige à accepter de travailler dans des conditions innommables. Tout ça se passe au sein du groupe La Poste, dont l'Etat est actionnaire principal ! Jeudi 18 juillet, 150 travailleurs sans papiers et leurs soutiens se sont rassemblés devant l'antenne départementale du ministère du travail (DIRECCTE) à Créteil, pour lui rappeler sa mission de contrôle des entreprises. Nous souhaitons aussi interpeller Muriel Pénicaut, cette dernière n'ayant toujours pas répondu aux questions du député Luc Carvounas, concernant les travailleurs sans papiers de Chronopost. Alors qu'une délégation se rendait à l'audience prévue avec le directeur de l'antenne Val-de-Marne, une représentante des forces de l'ordre leur a barré l'entrée, en expliquant que l'entrevue était annulée. Au même moment, les agents de l'Inspection du Travail qui étaient en pause, se retrouvaient coincés dehors, sans pouvoir retourner au travail et les usagers qui avaient rendez-vous, se voyaient renvoyés chez eux, tout ça sur décision de la préfecture !!! SUD dénonce l'ingérence du ministère de l'intérieur dans les affaires du ministère du travail. Les organisations engagées dans ce conflit ne comptent pas désarmer, elles continuent d'exiger la régularisation des travailleurs en lutte. C'est pourquoi les soutiens financiers sont les bienvenus ainsi que les passages sur les lieux occupés par les camarades (à Alfortville au 2 chemin de Villeneuve-St-Georges). Pour plus d'infos, n'hésitez pas à nous contacter. **La lutte continue !**



SUD reste représentatif à Chronopost !

Du 4 au 11 juin 2019, se sont déroulées, les élections du Comité Social et Economique (CSE) à Chronopost. SUD reste représentatif avec 11,51%, soit une légère progression par rapport aux élections de 2015. Nous avons 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants au nouveau CSE. Depuis 2011, SUD Chronopost est toujours représentatif, félicitations à toute l'équipe Chronopost et à tous les militants qui ont participé à obtenir ce résultat.

CHILLY CEI : La grande vadrouille !

Il y a 13 ans ouvrait à Chilly-Mazarin, le CEC (Centre Export Coliposte) qui deviendra par la suite le CEI (Centre d'Echanges Internationaux) avec l'arrivée de l'Import. Il faut savoir qu'à l'ouverture, la majorité du personnel venait de Pantin CTED (93), à l'autre bout de l'Ile-de-France. Entre temps, il y a eu



une période transitoire où on a casé les collègues dans un vieux bâtiment en face de Créteil-Marais (94). La direction de l'époque avait alors assuré aux agents que l'activité resterait au nord de Paris, verdict : Le site choisi sera sur la commune de Chilly-Mazarin (91), cherchez l'erreur ! Décision d'autant plus étrange, que le trafic Colis à l'international transite par Roissy CDG dans le 95. Quand nous avons demandé des explications, on nous a répondu que ce choix tenait compte d'énor-

mement de paramètres, que nous n'avions pas tous les tenants et les aboutissants, en bref, ça nous dépassait, on était trop con pour comprendre. Aujourd'hui, la DOT Colis IDF nous annonce que l'activité « Import » sera traitée à Wissous (91), au sud de Paris, et que l'activité « Export » sera traitée au HUB de Roissy (95), au nord de Paris. À quelques exceptions près, les agents ne sont pas disposés à refaire la route dans l'autre sens. Qu'à cela ne tienne, la direction a la solution : Elle garantit, lors de la CDSP du 5 juin, que tous ceux qui le souhaitent pourraient aller à Wissous. Cette affirmation nous laisse perplexe.

Comment incorporer l'ensemble du personnel sur la seule activité Import ? Yves-Marie Durand aurait-il une baguette magique ? Nous espérons que nos collègues ne feront pas les frais d'un énième déménagement, que ce dernier ne sera pas l'occasion de les éparpiller, façon puzzle, aux quatre coins de l'Ile-de-France. À SUD, nous veillerons à ce que tout le monde bénéficie des mêmes droits et surveillerons attentivement à ce que les souhaits de nos camarades soient respectés.